

Artigueloutan

Bulletin N°28 - Janvier 2022
le site : www.artigueloutan.fr

Un village à vivre

Mme Le Maire
et Le
Conseil municipal
vous adressent
Leurs
meilleurs vœux

2022

sommaire

Le mot de Mme le maire - Etat civil - Infos diverses
Le cimetière - L'Agglo et vous
Dans la lumière - L'eau
PPRi réglementations - Social - Retour sur images
Infos pratiques - Agenda premier semestre





L'ensemble du Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et tous une très belle et heureuse année 2022.

La crise sanitaire n'est toujours pas finie, et nous devons tous continuer à nous adapter et à prendre soin des plus faibles.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal pour son implication et son dévouement au quotidien. Ils prennent soin de nous, de nos enfants, de notre bien vivre à tous.

Mi-décembre notre village a dû faire face à une nouvelle inondation de l'Ousse. Ce ne sera malheureusement pas la dernière fois.

Nous allons demander aux services de l'Etat et au Syndicat Mixte du Gave de Pau, une nouvelle étude hydraulique afin de définir les priorités et les actions à mettre en place pour limiter les conséquences sur notre village.

Pour tous ceux qui habitent en zones verte et rouge je vous invite à consulter le règlement du PPRI qui vous informe sur les contraintes et les obligations liées à votre situation.

Merci aux bénévoles, voisins, élus, qui ont passé une partie de la nuit et de la matinée à sécuriser les routes et les habitations de nos concitoyens en difficulté.

Par contre, j'avoue que je suis sidérée par le comportement irresponsable et malhonnête de certains habitants du village. Je peux entendre que l'on soit contre une idée, une décision, la fibre, la 5G...

On peut être contre tout pourquoi pas, chacun a ses propres raisons. Mais par contre on a l'obligation de respecter la démocratie et les choix de la collectivité.

Chaque fois que nous prenons une décision en Conseil municipal, les sujets sont étudiés, débattus, réfléchis dans l'intérêt de tous et pas pour l'intérêt individuel.

Je condamne donc fermement ceux qui se permettent de modifier les horaires des armoires de l'éclairage public, ceux qui sabotent les réseaux de la mairie et des particuliers, ceux qui dégradent nos équipements collectifs.

Vous m'avez fait confiance pour être votre Maire, je porte à chaque instant cette responsabilité d'agir pour vous tous, en mon âme et conscience.

Je suis disponible pour vous recevoir et discuter avec tout le monde.

Et NON, je suis désolée, mais nous n'avons plus la possibilité de vivre et de faire comme "AVANT".

Par contre, je suis persuadée que la seule façon de faire face aux défis futurs du changement climatique, des crises sociales et sanitaires, des problématiques de manque d'eau et d'énergie, est de résister ensemble avec empathie, courage et solidarité.

Il faut arrêter d'avoir peur, se retrousser les manches et avancer unis.

Quand on ne peut pas revenir en arrière, on ne doit se préoccuper que de la meilleure façon d'aller de l'avant.

La plupart du temps, la mairie est informée avant vous des problèmes qui concernent déjà ou qui vont impacter la commune (vigilance météo, inondations, coupures ou travaux sur le réseau électrique ou d'eau, évènementiel, ...).

Notre principale difficulté est de vous prévenir.

Il existe pourtant une solution très simple :

vous inscrire sur le site de la commune.

En étant inscrit, vous recevez immédiatement à chaque publication une notification par mail.

Pas besoin d'aller chercher sur le site, l'information vous arrive directement.

La grande majorité d'entre nous possédons un smartphone. Utilisons à bon escient les progrès de la technologie. Et pour les personnes sans smartphone... Faites-vous connaître à la mairie, nous avons besoin de vos coordonnées afin de pouvoir vous prévenir.

Cette année 2022 sera également chargée au niveau électoral : les présidentielles en avril et les législatives en juin.

Nous allons tous devoir faire des choix, qui vont engager notre avenir commun.

A nouveau tous mes vœux, et que 2022 vous apporte tout ce que vous souhaitez.

Marie-Claire Né

Depuis votre ordinateur, connectez vous sur : www.artigueloutan.fr
dans la case entouré ci-dessous "entrez votre adresse mail"
et cliquez sur "Abonnez-vous"



Etat civil

Naissances



Marius SALAUN, né le 27 juin
 Gabin BOIS, né le 2 novembre
 Alix CARRAU, née le 13 décembre
 Jade DARRIVERE, née le 19 décembre

PACS

Marion SANCHEZ et Joël SLIMANI
 le 7 octobre

Décès

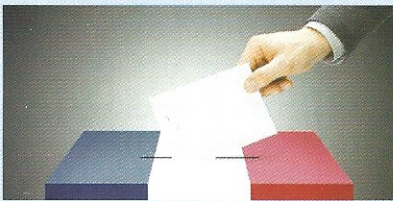
Henri FOURCADE, le 4 décembre

Les réunions du Conseil

7 juillet, 1^{er} septembre, 13 octobre,
 10 novembre, 15 décembre.

Elections

Pour les élections présidentielles, les électeurs pourront procéder à leur inscription ou réinscription sur les listes électorales jusqu'au vendredi 4 mars 2022.



Recensement militaire

Les filles et les garçons né(e)s en janvier, février, mars 2006 doivent se présenter au secrétariat de mairie avant le 05 avril 2022.

Les filles et les garçons né(e)s en avril, mai, juin 2006 doivent se présenter au secrétariat de mairie avant le 05 juillet 2022.

Ils devront se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

BIENTÔT 16 ANS !
RECENEZ-VOUS EN MAIRIE

www.defense.gouv.fr/jdc



Direction de la publication : Marie Claire Né
 Maire d'Artigueloutan - Bulletin n°28 - Janvier 2022
 Rédaction et mise en page : Mairie d'Artigueloutan
 Impression : Imprimerie Perspective - Imprime vert
 Pôle Gutenberg - 64160 MORLAAS
 Tirage : 550 exemplaires
 Imprimé dans le respect des normes environnementales

Élagage privé et entretien des berges

Nous vous en avons déjà parlé sur un précédent bulletin (n°26): plusieurs arbres, haies se trouvant sur des propriétés privées ont largement débordé sur le domaine public au cours de ces derniers mois, allant jusqu'à créer un danger pour les usagers des voiries attenantes.

Il convient donc de rappeler qu'en lieu et place des propriétaires, l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie (aux frais des propriétaires défaillants) est prévue pour les voies communales, ainsi que pour les chemins ruraux.

Il est également rappelé aux propriétaires des berges de l'Ousse et autres cours d'eau qu'un entretien régulier est nécessaire afin de prévenir des embacles et des débordements.

Cette négligence peut avoir des conséquences importantes pour la commune et ses habitants.

Propriété privée

La commune dispose de nombreux chemins communaux et nous avons été nombreux à les emprunter lors des différents confinements.

Des terrains privés ont également fait l'objet de vos passages: soyez attentifs, les propriétaires vous demandent de respecter ces parcelles et de ne plus les traverser.

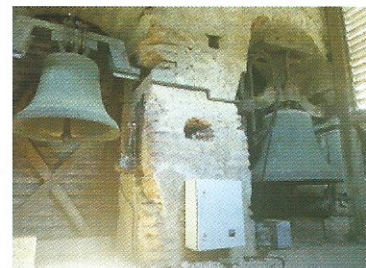


Photo de la couverture

Après un incendie au 19^{ème} siècle, le clocher-mur de l'église a été couvert et de nouvelles cloches fondues.

Nous vous faisons partager un peu de notre histoire communale

avec les noms des parrains et du Conseil municipal de l'époque inscrits sur la cloche principale.

Parrains

Jean Junqua et
 Léonie Lascassies
sa femme
 Junqua - Lascassies
 Fourcade
 Isidore Lascassies

Maire - Loustau

Adjoint - Bordenave

Conseillers municipaux

Bellocq - Rague

Miqueu - Fourcade

Isaac - Loustau - Laune

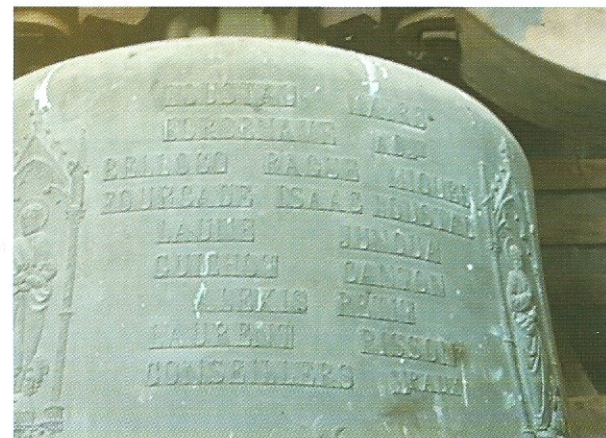
Junqua - Guichot

Canton - Alexis - Petit

Laurent - Pissou

Bernadets Fabriciens

Fondue à Tarbes par Ursulin Dencausse - 1893 - Breveté SGDG



Des noms qui doivent résonner
 à l'oreille des plus anciens
 d'entre-nous

■ LA COMMUNE - LE CIMETIÈRE

Un gros travail a été réalisé ces derniers mois sur notre cimetière communal.

- Recensement des concessions, type de concession, date de création, durée de validation, installation d'un colombarium, de caves urnes et un jardin du souvenir.

Les nouvelles durées d'acquisition de ces concessions (15 ans, 30 ans ou 50 ans) et les différents types, ont également nécessité une révision des tarifs.

La création d'un plan numérique du cimetière à jour a été réalisée celui-ci indispensable pour pouvoir travailler et démarrer une procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Le constat est que, malheureusement, notre cimetière se remplit et que la commune se doit d'anticiper afin de pouvoir offrir une place à ses administrés désireux de trouver leur dernier repos sur Artigueloutan.

Plusieurs cas de figures se présentent et différentes démarches vont être réalisées selon le type de sépulture :

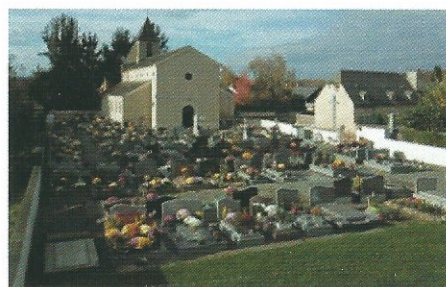
- Régularisation des concessions à date expirée. *(Un courrier va être envoyé aux familles)*
- Recherche des descendants pour les tombes anciennes sans titre de concession.
- Mise en place de la procédure de reprise pour les tombes "dite en terrain commun". Il y en a très peu dans notre cimetière. *(Tombe individuelle gratuite en pleine terre avec une durée maximale de 5 années. Un délai de 3 mois sera laissé aux familles pour reprendre, le cas échéant, les objets funéraires existants)*
- Mise en place de la procédure de reprise pour les concessions perpétuelles en état d'abandon. *(Concession de plus de 30 années et dont la dernière inhumation date de plus de 10 ans. Constat d'abandon par le Maire, recherche des descendants, publicité par affichage public, nouveau constat d'abandon après 3 années, reprise par une entreprise habilitée dans le domaine funéraire et dépôt des ossements dans le caveau municipal ou ossuaire)*



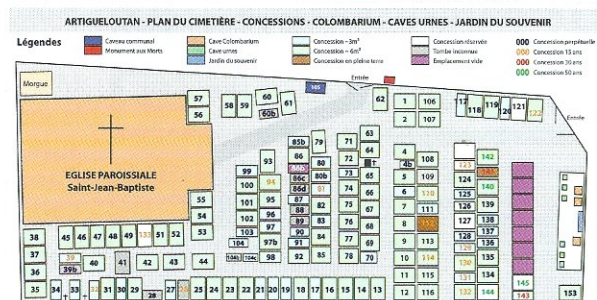
Une petite quinzaine de sépultures seraient concernées et au vu de la durée de la procédure nous aurons l'occasion de communiquer à ce sujet par l'intermédiaire de nos prochains bulletins municipaux et par voie d'affichage au cimetière et à la mairie.

D'autre part un projet d'agrandissement du cimetière est à l'étude depuis plusieurs années mais les surfaces disponibles sont limitées par rapport à la carte réglementaire du PPRI.

* Plan de Prévention du Risque Inondation



Plan du cimetière actualisé avec emplacements numérotés, dimension de la concession, durée de la concession et emplacements disponibles.



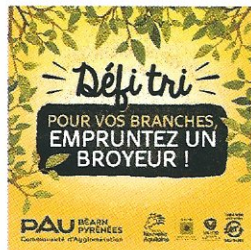
Déchets verts

Entre le 20 décembre 2021 et le 13 mars 2022, les tournées de ramassage du bac marron auront lieu une fois par mois : c'est le moment idéal pour tester les alternatives que sont le compostage, le broyage et les techniques naturelles pour des jardins riches en biodiversité et pauvres en déchets. Epluchures de fruits et légumes, herbe de tonte, marc de café, tailles de haies, feuilles mortes...

et si nous posions un œil neuf sur nos biodéchets et déchets de jardin ?

18 363 tonnes de déchets verts ont été collectées dans le bac marron ou apportées en déchetterie alors qu'elles auraient pu être valorisées directement dans le jardin des usagers.

Compostage : nouveau, une formation en ligne ! Le compostage permet de réduire de 30% le poids de sa poubelle d'ordures ménagères. Informations en ligne sur : pau.fr > démarches en ligne > déchets > réunion d'information sur le compostage ou formation en ligne.



Broyage : Depuis 2019, l'agglomération de Pau propose des prêts gratuits de broyeurs. Ces formations sont gratuites et l'inscription est obligatoire sur : pau.fr > démarches en ligne > déchets > réunion d'information sur le broyage. 600 personnes ont déjà suivi cette formation.

Depuis 2017, un service de broyage solidaire des encombrants végétaux est mis en place. Il s'étend sur les 31 communes de l'Agglomération, s'adresse aux personnes de plus de 70 ans, aux bénéficiaires des minima sociaux et aux personnes en situation de handicap. L'opération de broyage des branches est réalisée à domicile, sur rendez-vous, par deux associations locales d'insertion. Infos sur : pau.fr

Atelier jardin zéro déchet :

Gratuites et ouvertes à tous, les formations atelier "jardin zéro déchet" en partenariat avec Valor Béarn sont animées par des maîtres-composteurs qui partagent leurs connaissances sur le compostage, le jardinage au naturel, le paillage, le mulching et bien plus encore... Rien ne se perd, tout se transforme, nos déchets verts valent de l'or ! Les prochains ateliers sont annoncés sur : pau.fr.



La Maison de l'Habitat et du Patrimoine

Afin d'optimiser le parcours des usagers, La Maison de l'Habitat et du Patrimoine met à disposition un formulaire en ligne sur : www.pau.fr > démarches en ligne, ainsi que sur l'appli "Ma Ville Facile".

Il permettra aux propriétaires occupants de saisir directement la Maison de l'Habitat et du Patrimoine pour solliciter un accompagnement technique et financier relatif à un projet de rénovation sur leur résidence principale, portant sur des travaux d'économies d'énergie, d'adaptation à la perte d'autonomie et au vieillissement, ou de mise en sécurité du logement (électricité, plomberie, charpente, etc.).

Complété en 5 minutes, ce formulaire vient donc diversifier les moyens offerts aux usagers pour saisir la Maison de l'Habitat et du Patrimoine.



Les données renseignées seront directement transmises à un conseiller technique qui prendra en charge le propriétaire pour répondre au mieux à ses interrogations, et l'accompagner dans son projet.

Urbanisme

NOUVEAU !

Particuliers et professionnels peuvent adresser à la commune leurs demandes de renseignements ou d'autorisations d'urbanisme, sous format dématérialisé.

Créez votre compte personnalisé sur la plateforme dédiée E-PERMISS, accessible à l'adresse suivante : <https://www.e-permis.fr>, et laissez-vous guider.

Une fois votre dossier validé, vous recevrez dans votre boîte mail un accusé d'enregistrement électronique attestant le démarrage de l'instruction de votre dossier, puis sous 10 jours, un accusé de réception électronique qui vous précisera notamment son numéro d'enregistrement.

Avec E-PERMISS, le dépôt de votre dossier en ligne est possible 24h sur 24h et gratuit.

Vous économisez la reproduction de votre dossier en plusieurs exemplaires et vous pouvez consulter à tout moment l'état d'avancement de son instruction.

Un dépôt sous format papier directement en mairie ou par lettre recommandée avec accusé de réception reste cependant possible. Quelle que soit l'option choisie, les services de votre mairie restent à votre disposition.

■ DANS LA LUMIÈRE

C'est nouveau sur la commune

L'institut, Centre de beauté, d'Elodie Nougué-Cazenave, la Micro-crèche de Marie-Sophie Carpéna et son équipe et Cycl'atelier de Cyril Coulais, viennent de démarrer leurs activités sur le village.

Que tous nos vœux de réussite les accompagnent dans leurs projets.



L'INSTITUT Centre de beauté

Forte de plus de 10 ans d'expérience votre naturo-esthéticienne Elodie vous accueille dans un lieu moderne et chaleureux.

Elle vous proposera une multitude de prestations bien-être afin de répondre au mieux à vos attentes.

Épilations, beauté du regard, soins du visage "PHYT'S", ongles, mains, pieds, soins du corps "BIONATURAL" ainsi que des escapades sensorielles, relaxantes, énergisantes et gourmandes.

Contact : Elodie Nougué-Cazenave
12, rue de la Vallée de l'Ousse

(au dessus du Bar brasserie)

Avec ou sans RDV au **05 33 74 04 39**
ou sur : lsrdv.com/institutartigueloutan



L'Institut est sans accès aux personnes à mobilité réduite

Cycl' Atelier

Réparation cycles - Toutes marques
Cyril Coulais - Tél. 07 87 95 80 09



6 - Artigueloutan - Janvier 2022



Marie-Sophie Carpéna et toute son équipe diplômée de la petite enfance, vous accueillent du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 au sein de la micro crèche "Câlins Doudou Artigueloutan" située rue du Ruisseau.

Le concept de micro-crèche permet un accueil individualisé grâce à son effectif réduit.

La mixité des âges est un atout majeur dans l'apprentissage de l'autonomie où les enfants évoluent ensemble et apprennent les uns des autres.

Notre pédagogie positive et bienveillante transmet les valeurs essentielles de la confiance en soi, du respect des autres et de soi-même, de l'écoute et du plaisir de découvrir.

Si la pédagogie Montessori nous a inspirée pour les activités quotidiennes, les pays nordiques nous inspirent également pour leur faculté à évoluer dans les espaces extérieurs. Nous profiterons de notre environnement pour éveiller les sens à la nature qui nous entoure aussi souvent que cela sera possible.

Afin de permettre à votre enfant d'évoluer dans une atmosphère saine et de respecter notre milieu naturel, nous nous inscrivons également dans une démarche environnementale.

Des repas bio et locaux seront proposés.

Contact : **06 11 18 58 69** ou sur
artigueloutan@creches-calinsdoudou.com

www.creches-calinsdoudou.com

L'eau

"Une ressource à protéger"

Si l'eau est une ressource naturelle, sa potabilisation et son acheminement jusqu'au robinet du consommateur nécessitent la création d'infrastructures et d'en assurer leur fonctionnement.

C'est la raison pour laquelle l'eau a un prix

Pour pouvoir consommer de l'eau potable, il faut prendre en compte les différents maillons de cette organisation.

Après avoir assuré les étapes de production, le Syndicat revend l'eau à des distributeurs, qui se chargent à leur tour d'acheminer l'eau chez les abonnés.

Afin d'assurer l'exploitation de leurs installations, ils ont choisi de déléguer cette mission à une société privée, par le biais d'un contrat de délégation de service public (DSP).

La maison de l'eau en chiffres

110 000 habitants

200 communes

165 km de réseau

10 ressources

8 000 000 millions de

mètres cubes produits

10 réservoirs

4 usines de production



Créé en 1963 pour desservir le Nord-Est Béarn, le **SMNEP** ou la **Maison de l'eau** à Buros rayonne aujourd'hui sur un territoire qui s'étend sur trois départements : Pyrénées-Atlantiques, Gers et Hautes-Pyrénées.

L'histoire du syndicat s'est construite autour des principes de mutualisation et de solidarité entre les territoires, afin de garantir à tous une eau potable de qualité.

"L'eau des Pyrénées"

Notre mission principale consiste à assurer les étapes de captage, de traitement, de stockage et de transport jusqu'aux réseaux de nos distributeurs.

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau de notre territoire, nous assurons l'ensemble des études de recherches de nouvelles ressources, d'interconnexions, et de sécurisation des ouvrages.

Même si la production d'eau potable demeure notre métier, les enjeux majeurs du 21^{ème} siècle et du changement climatique, nous conduisent à nous doter de nouvelles compétences.

Nous étudions la possibilité de réduire notre empreinte carbone en installant des panneaux photovoltaïque sur nos réservoirs et de produire de l'énergie à partir de la force de l'eau. Nous serions alors un des premiers producteurs d'énergie renouvelable à partir du captage de l'eau potable.

Le **SEABB*** situé à Soumoulou, est ensuite le syndicat distributeur qui amène l'eau jusqu'à chez vous.

*Syndicat Eau et Assainissement Béarn, Bigorre.

Comment est déterminé le prix de l'eau potable ?

Lorsque le consommateur s'acquitte de sa facture d'eau, il paie l'ensemble des services qui garantissent la qualité de l'eau, jusqu'à sa distribution.

Ce tarif comprend :

- La réalisation d'infrastructures propres à la production et la distribution (*usine de traitement, réservoirs, canalisations, sécurisation*) et aux délégataires de faire fonctionner ces ouvrages. (*personnel, électricité, réactifs, renouvellement, ...*).

- L'Agence de l'eau : cet établissement s'apparente à une mutuelle. Elle perçoit des redevances de l'ensemble des usagers et les reverse aux entités qui conduisent des actions d'amélioration de la qualité de l'eau.

- La TVA : Taux réduit à 5.5%.

Analyse et qualité de l'eau

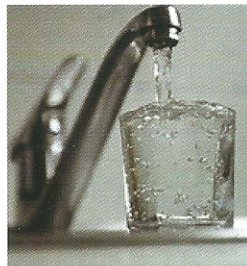
L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des exigences de qualité fixées par arrêté, elle est l'aliment le plus surveillé.

A ce jour, **800 paramètres** sont contrôlés :

- Composés organoleptiques de l'eau (*odeur, couleur, saveur*)
- Composition naturelle de l'eau (*pH, taux de calcium, etc...*).
- Les éléments microbiologiques (*virus, bactéries*)
- Les substances indésirables (*nitrites, fluor*) et toxiques (*plomb, chrome*)
- Les pesticides

Afin de s'assurer de la qualité de l'eau distribuée, des analyses sont réalisées à toutes les étapes de la production à la distribution : ces contrôles se traduisent, chaque année en France, par plus de **310 000 prélèvements** donnant lieu à plus de **8 millions** de résultats analytiques.

Vous recevez chaque année, de l'ARS, avec votre facture, un bilan des analyses de l'eau que vous buvez.



■ LA COMMUNE - INONDATION

Les inondations de décembre dernier ont ravivé les craintes des habitants des secteurs vulnérables de notre commune.

En complément du rôle de la commune en matière de protection des personnes et des biens, il convient de rappeler que les habitants des zones à risque sont également tenus de mettre en œuvre des mesures de protection individuelles.

Les mesures règlementaires présentées ci-dessous ont pour objectif d'une part d'assurer la sécurité des personnes et d'autre part, de limiter les dégâts matériels.

Conformément au III de l'article L. 562-1 du Code de l'environnement, les mesures prévues sont rendues obligatoires dans un délai de 5 ans à compter de la date d'approbation du plan de prévention des risques (**soit pour Artigueloutan en novembre 2023**).

Empêcher la dispersion et la flottaison d'objets susceptibles d'être emportés par l'eau et de blesser des personnes, de heurter et de fragiliser les bâtiments, de polluer l'environnement ou de créer des embâcles en aval.

Cette mesure concerne :

- Le stockage ou arrimage de polluants
- L'arrimage des citernes
- L'arrimage du mobilier d'extérieur
- Le stockage du bois et des bouteilles de gaz

Matérialiser l'emprise des piscines privées

ou bassins existants par un balisage devant dépasser la cote de référence d'au minimum 0,50 m. Ce balisage doit être robuste et correctement arrimé, afin de ne pas être emporté.

Mesures pour limiter les dégâts des biens **Constructions annexes**

- Les constructions annexes (abri, etc) doivent être correctement ancrées pour résister aux effets des crues.

Equipements sensibles à l'eau

- les installations techniques sensibles à l'eau dont le dysfonctionnement en cas de submersion pourrait avoir des conséquences sur la sécurité des personnes et des biens (installations électriques, installations de chauffage, etc) doivent, dans la mesure du possible, être situées au-dessus de la cote de référence.

A défaut, les installations difficilement déplaçables (chaudière, pompe à chaleur, compteur, etc) pourront être installées à l'intérieur d'un cuvelage étanche jusqu'au niveau de la cote de référence.

Entrées de réseaux

Les entrées de réseaux doivent être calfeutrées à l'aide de joints spécifiques étanches afin d'éviter les infiltrations d'eau.



Des aides financières peuvent vous être octroyées afin de réaliser ces travaux.

Travaux effectués lors d'un changement de destination

Dans le cadre de travaux autorisés, des réseaux électriques de type descendant (réseau en position haute : plafond ou plancher de l'étage) doivent être mis en place, afin de faciliter l'évacuation de l'eau dans les lignes.

Pour les constructions disposant d'un étage hors d'eau, le tableau électrique de répartition général ou individuel sera conçu de manière à pouvoir couper facilement l'électricité dans les niveaux inondables.

Obturation des ouvrants ou colmatage des voies d'eau

En période de crue, obturation temporaire de chaque ouvrant (porte, porte-fenêtre, accès garage, etc) et ouverture (bouches d'aération et de ventilation, etc) desservant un plancher habitable et dont tout ou partie se situe en dessous de la cote de référence.

Pour les ouvrants, l'installation de batardeau permet de limiter ou retarder les entrées d'eau dans les zones où les hauteurs d'eau sont inférieures à 1 m. Leur hauteur sera limitée à 0,80 m, afin de permettre le franchissement par les secours et éviter une différence de pression trop importante.

Dans le cas de vérandas, un dispositif similaire sera installé de préférence entre la porte de communication de la véranda et le logement.

Colmatage

La limitation de la pénétration de l'eau dans un bâtiment, occasionnée par les défauts de construction, passe par l'application, dans la hauteur des parties susceptibles d'être immergées, des mesures suivantes :

- la réfection des joints défectueux des maçonneries en pierres ou briques apparentes, le traitement des fissures, le colmatage autour des pénétrations, colmatage des vides entre les gaines et les tuyaux.

Ces prescriptions émises dans le règlement du PPRI présentent un caractère obligatoire dans la limite de 10 % de la valeur vénale ou estimée du bien existant concerné.

Nous incitons vivement les propriétaires concernés à se mettre en conformité afin d'éviter tout problème avec leurs assurances.

Téléthon

Vendredi 3 décembre à Lée, commune centralisatrice du Téléthon 2021, une nouvelle formule a été proposée en lieu et place des traditionnelles bougies.



Le représentant de chacune des 7 communes partenaires a eu l'honneur d'allumer une des lettres du mot Téléthon avec une girlande lumineuse.

Le montant des dons reversé à l'AFM pour le Téléthon 2021.

- Andoins : 723 €
- Artigueloutan : 565 €
- Idron : 750,70 €
- Nousty : 0
- Ousse : 30 €
- Sendets : 180,55 €
- Lée : 2416,62 €

4665,87 €

Les boîtes de Noël solidaires



En décembre : 66 boîtes de Noël ont été collectées sur la commune et distribuées par la Croix Rouge aux plus démunis.



Repas de nos Aînés

Comme vous avez pu le constater, depuis le début de cette crise sanitaire de nombreuses animations et repas ont été annulés.

Le repas de nos aînés en fait malheureusement parti. C'est pour cela que nous porterons à chacun d'entre vous, de plus de 70 ans, un panier gourmand.

Nous vous présenterons nos vœux, à cette occasion, pour cette nouvelle année.

Avec l'espoir de nous retrouver rapidement autour de notre traditionnel banquet. En attendant prenez soin de vous !



Notre champion

Nous vous en parlions dans notre bulletin de juillet, un sportif d'Artigueloutan était en route pour les Jeux Paralympiques.

Ahmed Andaloussi nous est revenu de Tokyo avec une magnifique 5^{ème} place dans l'épreuve du triathlon et nous avons été nombreux à suivre ses exploits à distance.

Il s'est classé depuis, également 5^{ème} au championnat du monde de paratriathlon d'Abu Dhabi et a été élu en décembre "Sportif béarnais de l'année 2021" en compagnie d'Émeline Pierre.



Alors en route pour PARIS 2024 !

Nous avons cru comprendre que l'aventure n'allait pas s'arrêter là...



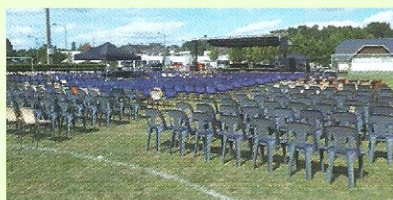
PARIS 2024



Un grand "MERCI" à vous tous

pour votre participation, ainsi qu'à Isabelle et Patrick qui nous ont planté quelques sapins de Noël à la Place des Platanes.

RETOUR SUR IMAGES - VIE LOCALE



Grâce à une organisation sans faille, une météo favorable et un répit dans la crise sanitaire le concert de Nadau le samedi 11 septembre a réuni un millier de personnes.



Le concert de NADAU

Merci aux très nombreux bénévoles qui ont permis la mise en place de cette soirée qui s'est terminée très tard dans la nuit.



En septembre le traditionnel tournoi de foot organisé par le F.C.V.O.



Encore une belle réussite à mettre au crédit des organisateurs.



De nombreux trophés remis aux différents vainqueurs par le Football Club de la Vallée de l'Ousse.



C'est dans la bonne humeur que les nouveaux vous ont accueillis pour le vide-poussettes de l'association "Les Tchoupinous" le 19 septembre.

En juillet Marion et Tuito nous ont conviés à l'inauguration du bar brasserie. Une soirée fort appréciée des participants après cette période de restriction sanitaire.



Après ces mois difficiles, la cérémonie du 11 novembre a pu se tenir avec un public venu très nombreux. Merci à M. Bouli et aux enfants de l'école pour leur belle participation.



Samedi 4 décembre, la Compagnie "C Chelle" est venue nous présenter sa création "La petite histoire du féminisme", une représentation au profit de l'AFM pour le Téléthon 2021.

Merci de votre participation

Mairie

Tél. 05 59 81 70 01

e-mail : mairie.artigueloutan@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture :

lundi, mardi : 08h30 - 12h00 / 16h30 - 18h00

mercredi : 08h30 - 12h00

jeudi : 08h30 - 12h00 / 16h30 - 18h30

vendredi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30

Timbres, courrier, colis, opérations financières...

Tél. 05 59 81 74 89

Communauté d'Agglo Pau - Pyrénées

2 bis, Place Royale - 64000 Pau - Tél. 05 59 98 78 00

Collecte des déchets

Tél. 05 59 14 64 30

Ordures ménagères : le mercredi après-midi

Tri sélectif : le mardi après-midi

- 1 semaine sur 2 à partir du 5 janvier

Déchets verts* : le mardi matin,

*sauf en période hivernal : une fois par mois

Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46

- Ouverture tous les jours de 9h00 à 17h45

le dimanche de 9h00 à 11h45 + jours fériés

Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41

- Ouverture tous les jours de 9h00 à 17h45

le dimanche de 9h00 à 11h45

Permanences sociales

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural de la Vallée de l'Ousse) Permanence d'accueil le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 9h à 12h

SASS (Service Autonomie et Solidarité Séniors)

- CLIC (Centre Local d'information et de Coordination gérontologique) - Tél. 05 59 30 83 40

SDSEI (Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion) - Pau Agglo - Site Fébus - 31, Avenue du Général Leclerc - 64000 PAU - Tél. 05 59 02 60 95

Emploi - Insertion

- Mission locale à Pau, complexe de la République
Tél. 05 59 98 90 40

Incidents - Numéros d'urgence

Eau - SATEG - Tél. 05 62 90 08 40

Assainissement - CAPBP - Tél. 05 59 80 82 52

Electricité - ENEDIS - Dépannage - Tél. 09 72 67 50 64

Gendarmerie - 17 - Soumoulou - Tél. 05 59 16 08 43

SAMU : 15 - POMPIERS : 18

Cabinet Paramédical

12, Rue de la Vallée de l'Ousse

Infirmiers - Florence Michon - Thibaut Jourdanet

Tél. 06 46 16 64 25 - infirmierartig@gmail.com

Ostéopathe D.O.

Mélo die de Corbier - Tél. 06 02 66 89 79

Hypnothérapeute

Docteur Catherine Henri - Tél. 06 33 31 74 08

Réflexologie de Bien être - Pascale de Corbier

Tél. 06 41 20 24 41 - reflexologie-bienetre.com

Massages - Anne-Sophie Daure - Tél. 06 31 92 69 27

Contact : auxmainsdumonde@gmail.com

Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 05 64 64 18 01

Association des Parents d'élèves - APE

Rémi Manceau - Tél. 06 18 46 49 06

Centre de loisirs

Les PEP64 - Sandra Thomas - Tél. 05 64 64 18 02

Tennis Club d'Artigueloutan

Jean-Pierre Darget - Tél. 06 68 76 84 66 (Président)

Florence Afonso - Tél. 05 59 81 65 37 (Secrétaire)

Comité des fêtes

Robin Augustyn - Tél. 07 87 18 09 70

Baptiste Bastanes - Tél. 06 67 59 55 35

ACCA (Association des chasseurs)

Régis Fourcade - Tél. 05 59 32 82 77

Football Club de la Vallée de L'Ousse

Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

Assistants maternelles - RAM

Agnès Durr - Tél. 06 40 71 59 22

Marie-Claude Salaun - Tél. 06 09 58 67 16

Chrystèle Bordenave - Tél. 06 49 46 43 26

Sylvie Roy - Tél. 06 43 30 92 64

Isabelle Bastanès - Tél. 06 26 71 31 73

Dominique Bruel - Tél. 06 82 61 03 00

Malika Ghernati - Tél. 06 48 29 92 82

Les Tchoupinous - MC Salaun - Tél. 06 09 58 67 16

Relais des Berges du Gave - 41, av. du Colonel Gloxin
64000 PAU - Tél. 05 59 98 78 15

Mail : rambergesdugave@agglo-pau.fr

Foyer rural

Président : Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13

Gym du dos - Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13

Dessin enfants - Marie-Christine Galouye - Tél. 06 74 60 67 78

Dessin adultes - Alexandra Chatelain - Tél. 07 84 08 25 72

Bibliothèque - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00

Couture/Cuisine - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87

Patchwork - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87

Espagnol - Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13

Badminton - Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13

Chorale - Marie-Madeleine Lageyre - Tél. 06 08 04 62 73

Autres activités et associations

Béarnais - Georges Poublan - Tél. 06 76 45 06 36

Anglais - Maryse Schnepf - Tél. 05 47 41 97 49

TED & TSA - Laban Anne Marie - Tél. 06 21 36 73 51

Méthagri Pau-Est - Georges Poublan - Tél. 06 76 45 06 36

Association LIVIA - Fitness et danses du monde

Amélie De Oliveira - Tél. 06 81 77 85 32

AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00

à noter sur votre AGENDA

Samedi 29 janvier

Loto de l'école avec l'APE, à la salle Grande Ourse

Samedi 5 février

Carnaval de l'école avec l'APE

Samedi 12 mars

Repas du foot avec le FCVO

Dimanche 10 avril

Election présidentielle - Premier tour

Dimanche 24 avril

Election présidentielle - Second tour

Samedi 7 et dimanche 8 mai

Repas de l'APE - Reconstitution d'un camp US de la 2^{ème} guerre mondiale. Exposition, animations et défilé de véhicules militaires avec l'association 40^{ème} BCVM - Commémoration de l'Armistice en tenue d'époque

Dimanche 12 juin

Elections législatives - Premier tour

17, 18 et 19 juin

Fêtes d'Artigueloutan avec le Comité des fêtes

Dimanche 19 juin

Elections législatives - Second tour

Vendredi 24 juin

Fête de la musique

Dimanche 3 juillet

Fête de l'école

AGENDA
sous réserve de
pouvoir organiser les
animations communales
en raison de la
crise sanitaire.

Le site
notre lien avec vous !

IMPORTANT
L'école et le Centre de loisirs
ont changé de numéro de téléphone

Ecole : 05 64 64 18 01
Centre de loisirs : 05 64 64 18 02

